

Fiche information Ifremer

Travaux sur les moules polyploïdes

Mise en ligne du 06 décembre 2009

<http://aquaculture.ifremer.fr/Fiches-d-information>

BLUE-SEED, projet de recherche européen

Les premiers travaux sur l'induction de la polyploïdie chez la moule ont été entrepris dans le cadre du projet BLUE-SEED (1), projet européen du 6ème PCRD dans le cadre de la coopération entre les établissements publics de recherche et des petites et moyennes entreprises des secteurs concernés.

Un des objectifs du projet était de développer une méthode de production viable de moules triploïdes, pour l'obtention de naissain stérile, et de géniteurs tétraploïdes, afin d'obtenir des produits commercialisables toute l'année.

Il a été signé le 19 août 2005 pour une durée de 2 ans. Il s'est terminé comme prévu en 2007.

L'Ifremer était partenaire de ce projet pour la partie « recherche publique » ainsi que l'IMARES (Pays-Bas), également coordinateur du projet, le CIMA (Espagne), et l'Université du Pays de Galles-Bangor (Grande Bretagne). Les partenaires du projet pour la partie « petites et moyennes entreprises » étaient : Deep Dock (UK), l'Organisation des producteurs de moules de Galice (Espagne), Grainocean (France), AquaTT (Irlande) et Roem van Yerseke (Pays-Bas).

Autres projets

L'Ifremer mène par ses propres moyens des travaux de recherche en cytogénétique. Ainsi, les travaux de recherche développés sur l'induction de la tétraploïdie chez l'huître creuse par d'autres agents Ifremer non impliqués dans le projet BLUE-SEED ont amené, dès 2006, à l'établissement de deux nouvelles méthodes d'induction de tétraploïdie chez les mollusques bivalves. Le processus de dépôt de brevet a été initié par l'Ifremer fin 2006, pour aboutir le 23 mars 2007 au brevet particulier intitulé « Obtention de mollusques bivalves tétraploïdes à partir de géniteurs diploïdes ».

L'Ifremer est le seul propriétaire de ce brevet dont les inventeurs sont deux agents Ifremer (2).

Ce brevet a été publié en France sous le numéro 2913932 dans le Bulletin officiel de la propriété industrielle (BOPI) «Brevets » n°09/22 du 29 mai 2009. L'Ifremer a demandé des extensions nationales de la demande PCT/FR2008/000362.

Ce brevet couvre les huîtres tétraploïdes, ainsi que l'ensemble des bivalves dont les moules.

Dans le cadre de ce brevet, différents lots de moules polyploïdes, triploïdes et tétraploïdes, ont été produits début 2008.

Actuellement, ces différents cheptels de moules triploïdes (plusieurs milliers de juvéniles) et tétraploïdes (plusieurs centaines) sont en cours d'élevage et sont maintenus dans nos installations sécurisées de la station Ifremer de la Tremblade, station qui est dotée de tous les équipements nécessaires en termes de production de bivalves polyploïdes et de traitement de leurs effluents, évitant tout échappement vers le milieu extérieur.

L'Ifremer n' a pas engagé d'essais dans le milieu naturel.

Les moules polyploïdes obtenues dans le cadre des travaux de recherche de l'Ifremer ainsi que la campagne de mesure de leurs performances biologiques sont toujours restées strictement dans le cadre sécurisé intra-Ifremer (écloserie LGP). Le but final de ces travaux de recherche est de garantir autant que possible l'indépendance, la qualité et la durabilité de la filière mytilicole Française.

Dernière modification le : Mercredi 02 Novembre 2011

En savoir +

(1) Blue Seed : le site Web

(2) Une publication scientifique intitulée « *Short sharp shock produces viable tetraploids in crosses of diploid blue mussels *Mytilus edulis** » de Helen McCombie (Université de Bangor) est parue en 2009. La méthode d'induction de la tétraploïdie directe chez les mollusques bivalves (dont les moules) qui est décrite dans cet article est couverte par la demande de brevet Ifremer citée ci-dessus.